



Le nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, légalement convoqué le vingt et un septembre, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Stéphane DE PAOLI.

Présents : Stéphane DE PAOLI – Christian BARTHOLMÉ – Kahina AIROUCHE (sortie au mémoire n° 25 et retour au mémoire n° 28) – Youssef ZAOUÏ (sortie au mémoire n° 9 et retour au mémoire n° 3, sortie au mémoire n° 6 et retour au mémoire n° 7) – Faysa BOUTERFASS – Djafar HAMOUM – Magalie LE FRANC – Selimane ABDERRAHMANE (arrivée au mémoire n° 9, sortie au mémoire n° 18 et retour au mémoire n° 21) – Sarah SBIA – Simbara CAMARA – Fatima MARIE-SAINTE – Gérard Aoustin – Isabelle LÉVÊQUE – Mahamadou N'DIAYE – Ouassila KOUAICHI – Marc DRANÉ – Christine GABEREL – Pierre MONTELLA – Fatou FAYE – Hervé LEUCI – Patrice TRULLI – Muriel CABILLAUX – Jonathan BERREBI (sortie au mémoire n° 6 et retour au mémoire n° 11) – Riyad BELALA – Salomon ILLOUZ (départ avant le vote du mémoire n° 9) – Bernard GRINFELD (départ avant le vote du mémoire n° 9) – Anne JONQUET (départ après le vote du huis clos) – Waly YATERA (départ après le vote du huis clos) – Aline CHARRON (départ après le vote du huis clos) – Monique SAMSON (départ avant le vote du mémoire n° 9) – Benjamin DUMAS (départ avant le vote du mémoire n° 9) – Nathalie FIORE.

Représentés: Tuong Lan HOANG par Stéphane DE PAOLI – Danielle LASSERRE par Christine GABEREL – Sabrina DEHOUM par Youssef ZAOUÏ – Koumba KONATE par Christian BARTHOLMÉ – Abdel SADI par Waly YATERA – Darko DJORDJEVIC par Magalie LE FRANC – Mariam SAKHO par Isabelle LÉVÊQUE – José MOURY par Benjamin DUMAS – Myriam BENOUDIBA par Bernard GRINFELD.

Absents: Sylvain LEGER – Sabrina SAIDI

Secrétariat : Riyad BELALA

1. Remplacement d'un adjoint au Maire

Madame Fatima MARIE-SAINTE, 10^{ème} Adjoint au Maire, a démissionné de son seul mandat d'ajointe. Il convient donc de pourvoir à son remplacement.

- Sur la place occupée par le nouvel Adjoint, à savoir la 10^{ème} place :

Adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

- Sur l'élection du 10^{ème} Adjoint :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 40

Nombre de blanc ou nul : 12

Nombre de suffrages exprimés : 28

Monsieur Jonathan BERREBI de la liste « Rendez-nous Bobigny » ayant obtenu 28 voix, soit la majorité absolue, est élu 10^{ème} Adjoint au Maire.

2. Affectation du résultat 2016 du budget principal de la Ville

Adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal reprend au compte 001 un déficit d'investissement reporté, hors restes à réaliser, de 4 884 096,49 euros, et affecte au compte 1068 l'intégralité du résultat de fonctionnement s'élevant à 10 661 164,29 euros afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (7 541 687,49 euros), le solde soit 3 119 476,80 euros étant affecté au financement des investissements 2017.

- **Vote du huis clos pour la séance du conseil municipal du mercredi 27 septembre 2017**

Adopté à la majorité absolue

Pour : 30

Contre : 10 (groupes des élus communistes et socialistes)

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que des manifestations bruyantes ont troublé l'ordre public et empêché la tenue des débats dans la salle du Conseil Municipal,

Considérant que les nombreux appels au calme effectués par le Maire n'ont pas eu pour effet de rétablir l'ordre public et la nécessaire sérénité des débats, pas plus que l'ordre donné par le Maire de se taire ou de quitter la salle,

Considérant qu'en dépit de cette instruction, les manifestants se sont maintenus sur place et ont continué à troubler bruyamment et à empêcher le déroulement du Conseil Municipal,

Considérant que, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a voté la tenue du huis clos de ses débats pour la séance du 29 septembre 2017.

Suspension de séance pour que le Conseil Municipal se déplace dans une autre salle.

Reprise de la séance dans la salle de réception Pablo Neruda au sous-sol de l'Hôtel de Ville.

Arrivée de Selimane ABDERRAHMANE.

Sortie de Youssef ZAOUI.

Départ de Benjamin DUMAS, Salomon ILLOUZ, Monique SAMSON et Bernard GRINFELD.

9 Création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'Habitations à Loyer Modéré (SCIC HLM) à vocation d'accès sociale à la propriété

Adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal :

- *autorise en sa qualité de collectivité de rattachement l'Office Public de l'Habitat de Bobigny à constituer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'Habitations à Loyer Modéré (SCIC d'HLM),*
- *autorise l'Office Public de l'Habitat de Bobigny à souscrire des parts au capital social de cette société dans la limite d'un montant maximum de 18 500 euros,*
- *autorise la Ville à souscrire des parts au capital social de cette société à hauteur d'un montant de 18 500 euros maximum avant l'obtention de l'agrément de la société, délivré par le Ministre en charge du logement.*

Retour de Youssef ZAOUI.

3. Rapport 2016 sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville et sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île de France (FSRIF)

Le Conseil Municipal prend acte.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de Monsieur le Maire, sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville et sur l'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île de France (FSRIF) pour l'exercice 2016.

Retour de Youssef ZAOUI

4. Modification des statuts de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la substitution de la compétence supplémentaire « espaces verts » telle que définie dans les statuts de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble au 31 décembre 2015 par l'intégration de la compétence suivante :

« En matière de nature en ville :

- *construire une politique de nature en ville territoriale,*
- *gérer et entretenir les espaces de nature à rayonnement territorial, existants et à créer, parmi lesquels :*
 - *le parc des Beaumonts à Montreuil,*
 - *le bois de Bondy à Bondy,*
 - *le parc des Guillaume à Noisy le Sec. »*

5. Convention d'étude de pôle de Bobigny Pablo Picasso avec la Société du Grand Paris et Île de France Mobilités

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la convention d'étude de pôle de Bobigny Pablo Picasso avec la Société du Grand Paris et Île de France Mobilités.

Sortie de Jonathan BERREBI et Youssef ZAOUÏ.

6. Convention pour la mise en œuvre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété « POPAC POST-OPAH »

Adopté à l'unanimité

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la convention pour la mise en œuvre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat « POPAC POST-OPAH », avec l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, l'Agence Nationale de l'Habitat et la Ville du Pré Saint Gervais.

Retour de Youssef ZAOUÏ.

7. Convention pour la mise en œuvre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété « POPAC du centre-ville de Bobigny »

Adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la convention pour la mise en œuvre du Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) du centre-ville de Bobigny avec l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et l'Agence Nationale de l'Habitat.

8. Convention partenariale du relogement et de l'hébergement des occupants du parc privé dégradé

Adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participent pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la convention partenariale du relogement et de l'hébergement des occupants du parc privé dégradé.

10. Convention avec l'association « Villes des Musiques du Monde » – Année 2017

Adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que la Ville de Bobigny propose de participer au festival en programmant à la salle Pablo Neruda, vendredi 20 octobre 2017, un spectacle musical « Barbès Café », retraçant l'histoire de l'immigration maghrébine en France.

Le Conseil Municipal approuve la participation de la Ville de Bobigny à l'édition 2017 du festival « Villes des Musiques du Monde » et le règlement des frais d'adhésion s'élevant à 2 110 euros.

Retour de Jonathan BERREBI.

11. Conventions de partenariat avec les crèches associatives La Maison Kangourou, ASMAE et Sol en Si

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la convention annuelle de partenariat avec l'association La Maison Kangourou pour le fonctionnement de la crèche du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation (CMPR) qui prévoit l'attribution d'une subvention de 246 400 euros pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal approuve la convention annuelle de partenariat avec ASMAE – Association Sœur Emmanuelle pour le fonctionnement de la crèche familiale L'Île aux Enfants qui prévoit l'attribution d'une subvention de 184 821 euros pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal approuve la convention annuelle de partenariat avec l'association Sol en Si pour le fonctionnement de la crèche Bambigny qui prévoit l'attribution d'une subvention de 70 127 euros pour l'année 2017.

12. Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis du contrat de service pris en application de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire »

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat et son contrat de service n° 17-115 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis ainsi que la nomination d'interlocuteurs au nom de la Ville désignés dans les annexes (administrateurs, gestionnaires d'habilitations et autres) pour la gestion du dispositif « mon compte partenaires ».

13. Dénomination de la ludothèque

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide que la ludothèque située au sein de l'école primaire Georges Valbon, 7-15 sente Daniel Mayer, portera désormais le nom de ludothèque Rémi BASTIEN.

14. Tarif de nuitée simple pour les centres de vacances

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant la nécessité de compléter les tarifs précédemment votés par un tarif d'hébergement à la nuitée simple, sans pension, ni demi-pension, afin de mieux répondre aux différents organismes et personnes privées.

Le Conseil Municipal décide que le tarif de nuitée simple est de 17 euros par personne et par nuitée pour les centres de vacances.

15. Fixation des modalités d'inscription et de facturation pour les enfants participant aux activités dites « 10/12 ans » et « animations souples » dans le cadre des activités des accueils de loisirs de la Ville

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve les tarifs municipaux pour les animations souples des 8/12 ans et pour le dispositif 10/12 ans, suivant la grille des tarifs ci-dessous :

<i>Activités</i>	<i>Nouveaux tarifs municipaux</i>
<i>Animations souples 8-12 ans</i>	<i>à l'unité : 1,50 euros/enfant ou adulte forfait mardi-samedi : 6 euros</i>
<i>Dispositif 10-12 ans*</i>	<i>forfait lundi-vendredi : 8 euros</i>

() Pour les enfants qui sont inscrits en Accueils de Loisirs, il est proposé qu'il n'y ait pas de surcoût à l'activité : mode de facturation actuel au quotient familial (forfait à partir de 5 jours consécutifs)*

16. Convention de mise à disposition et d'emploi des images issues des caméras du système de vidéo-protection de la commune de Bobigny au profit du commissariat de sécurité de proximité de Bobigny

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que la Ville de Bobigny représente un point d'intérêt particulier pour les forces de sécurité et de sûreté, la municipalité et les services de la Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité de la Seine Saint Denis ont décidé de renforcer leur collaboration en matière d'usage des systèmes de vidéo-protection.

Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition et d'emploi des images issues des caméras du système de vidéo-protection de la commune de Bobigny au profit du commissariat de proximité de Bobigny.

17. Maintien des compétences des blocs optionnels n° 1 et n° 2 au Syndicat mixte des systèmes d'information (SII) suite aux statuts modifiés

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve le maintien des compétences des blocs optionnels n° 1 et n° 2 au Syndicat mixte des systèmes d'information (SII) suite aux statuts modifiés.

Sortie de Selimane ABDERRAHMANE.

18. Contrat de quasi-régie avec la Société d'Économie Mixte pour l'Étude et l'Exploitation d'Équipements Collectifs (SEMECO) pour l'entretien d'espaces publics de la Ville

Adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve le contrat de quasi-régie avec la Société d'Économie Mixte pour l'Étude et l'Exploitation d'Équipements Collectifs (SEMECO) pour l'entretien d'espaces publics de la Ville.

19. Fixation du tarif pour les frais liés à l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets et autres manquements au règlement de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide de fixer à 500 euros le tarif des frais liés à l'enlèvement dépôts sauvages de déchets et d'appliquer ce tarif aux autres manquements au règlement de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

20. Avenant n° 8 au mandat de SEQUANO Aménagement pour les travaux du Centre Polyvalent de Santé Aimé Césaire

Adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant qu'il convient de prolonger la durée du mandat passé avec SEQUANO Aménagement pour permettre la clôture totale des comptes.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 8 au marché de maîtrise d'ouvrage déléguée conclu avec SEQUANO Aménagement.

Retour de Selimane ABDERRAHMANE.

21. Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restructuration de la Maison de la Culture – MC93

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement Brossy & associés, Changement à vue, SAS Mizrahi, IGB Ingénierie, Astell et Alternative, portant le montant du marché de 1 712 084,66 euros hors taxes à 1 779 444,97 euros hors taxes.

22. Avenants aux marchés de travaux de restructuration de la Maison de la Culture – MC93 : avenant 3 macrolot n° 1, avenant 1 macrolot n° 7 – avenant 2 macrolot n° 3, n° 5 et n° 8

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 3 au marché de travaux de restructuration de la Maison de la Culture – MC 93 pour le macrolot n° 1 : Gros œuvre étendu – entreprise Fayolle et fils : plus value de 540 000 euros HT, soit 8,55 % du marché.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux de restructuration de la Maison de la Culture – MC 93 pour le macrolot n° 7 : Menuiseries scéniques – entreprise VTI : plus value de 6 530 euros HT, soit 2,13 % du marché initial.

Le Conseil Municipal approuve les avenants n° 2 au marché de travaux de restructuration de la Maison de la Culture – MC 93 pour les macrolots suivants :

- macrolot n° 3 : Electricité – Entreprise Morand industrie :
 - o Plus value de 242 015,07 euros HT, soit 33,92 % du marché.

- macrolot n° 5 : *Machinerie et équipements scéniques – entreprise AMG – FECHOZ :*
 - o *Plus value de 57 868,63 euros HT, soit 4,87 % du marché initial.*
- macrolot n° 8 : *Réseaux scéniques – Entreprise AMICA :*
 - o *Plus value de 3 154,49 euros HT, soit 0,33 % du marché initial.*

23. Avenants n° 3 aux marchés de travaux de restructuration de la Maison de la Culture – MC93 pour les macrolots n° 2 et 3

Adopté à l'unanimité

Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve les avenants n° 3 au marché de travaux de restructuration de la Maison de la Culture – MC 93 pour les macrolots suivants :

- macrolot n° 2 : *Plomberie chauffage – Entreprise Tempéol :*
 - o *Plus value de 39 400,90 euros hors taxes, soit 4,52 % du marché initial.*
- macrolot n° 3 : *Electricité – Entreprise Morand industrie :*
 - o *Plus value de 10 403,42 euros HT, soit 1,46 % du marché.*

24. Avenant n° 1 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux avec la Société Entretien Exploitation Maintenance (SEEM)

Adopté à l'unanimité

Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux passé avec la Société Entretien Exploitation Maintenance (SEEM), afin d'actualiser la liste des équipements concernés par le marché.

Sortie de Kahina AIROUCHE.

25. Présentation des conclusions et du calendrier de l'étude portant sur le projet d'un futur réseau de chaleur géothermique sur les villes de Bobigny et Drancy

Adopté à l'unanimité

Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve le calendrier prévisionnel du projet du réseau de chaleur géothermique :

- *25 septembre 2017 : comité de suivi Bobigny – Drancy - SIPPAREC de l'opération pour décision de lancement de la délégation de service public portant sur la création d'un réseau de chaleur géothermique, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy*

- 17 octobre 2017 : comité syndical du SIPPEREC approuvant le lancement de la délégation de service public
- Fin 2017 : publication de la délégation de service public
- Été 2018 : réception des candidatures et des offres
- Septembre-novembre 2018 : négociations
- Décembre 2018 : attribution de la délégation de service public
- Septembre 2020 : mise en service de l'installation de géothermie

26. Convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour la réalisation de l'étude technique, juridique et financière nécessaire à la réalisation d'un programme de travaux pluriannuel de rénovation énergétique pour les bâtiments communaux

Adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la convention de cofinancement d'études avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), pour la réalisation de l'étude technique, juridique et financière nécessaire à la réalisation d'un programme de travaux pluriannuel de rénovation énergétique pour les bâtiments communaux de la Ville.

27. Charte EcoQuartier pour le projet Bobigny, Cœur de ville

Adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant l'importance de la dimension développement durable pour le projet Bobigny, Cœur de ville, et la possibilité pour la Ville de Bobigny de mettre en valeur, via le label EcoQuartier, son futur quartier de centre-ville.

Le Conseil Municipal approuve la charte EcoQuartier pour le projet Bobigny, Cœur de ville.

Retour de Kahina AIROUCHE.

28. Présentation du rapport de gestion 2016 de la Société d'Économie Mixte pour l'Étude et l'Exploitation d'Équipements Collectifs (SEMECO)

Le Conseil Municipal prend acte.

29. Indemnités de fonction aux élus locaux et prise en charge des frais engagés

Adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 1 (Gérard Aoustin)

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide de répartir les indemnités des élus locaux, en % par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, selon le tableau suivant :

Maire, adjoints et conseillers municipaux délégués	Indemnité en % de l'indice brut terminal
Monsieur Stéphane DE PAOLI	160.73
Monsieur Christian BARTHOLME	89.45
Madame Kahina AIROUCHE	41.04
Monsieur Youssef ZAOUI	41.04
Madame Faysa BOUTERFASS	89.45
Monsieur Djafar HAMOUM	41.04
Madame Magalie LE FRANC	41.04
Monsieur Selimane ABDERRAHMANE	41.04
Madame Sarah SBIA	41.04
Monsieur Simbara CAMARA	41.04
Monsieur Jonathan BERREBI	41.04
Monsieur Gérard Aoustin	19.16
Madame Isabelle LEVEQUE	41.04
Monsieur Mahamadou N'DIAYE	39.46
Madame Ouassila KOUAICHI	39.46
Monsieur Marc DRANE	39.46
Madame Christine GABEREL	39.46
Madame Fatou FAYE	11.79
Madame Muriel CABILLAUX	11.79
Madame Fatima MARIE-SAINTE	41.04
Madame Sabrina DEHOUM	11.79
Madame Danielle LASSERRE	11.79
Monsieur Hervé LEUCI	11.79

30. Protocole d'accord transactionnel avec Madame Véronique MAILLIET

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que le 2 avril 2017, Madame Véronique MAILLIET avait accidentellement endommagé une vitre de l'établissement scolaire Louis Pasteur, sis 31 rue Victor Hugo à Bobigny. Le Conseil Municipal approuve le protocole transactionnel relatif au versement d'un dédommagement d'un montant de 222,77 euros pour réparer le préjudice matériel subi par la commune.

31. Protection fonctionnelle à un agent communal

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal accorde la protection fonctionnelle de la commune à Madame Arlette SAMSON et décide de prendre en charge les frais et honoraires inhérents à la défense de ses intérêts.

32. Subvention exceptionnelle à la Fondation de France pour les populations sinistrées des Antilles

- Vote d'un amendement portant le montant de la subvention à 10 000 euros

Adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 1 (Pierre MONTELLA)

Ne participe pas : 0

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à la Fondation de France par solidarité aux habitants de Saint Martin et Saint Barthélemy, victimes de l'ouragan Irma le 6 septembre 2017 et de l'ouragan José le 9 septembre 2017.

Le Maire,

Stéphane DE PAOLI.



The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and the text 'MAIRE DE ROSEY' around the top edge and '93000' at the bottom. The signature is written in a cursive style.